

**SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN**  
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11 FEVRIER 2026**

**Délibération n° 1246**

Objet : Approbation du budget primitif 2026

**Séance du Comité du 11 février 2026 sur convocation adressée aux membres le 30 janvier 2026**

L'an deux mille-vingt-six le **11 février 2026 à 16h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

**ETAIENT PRESENTS**

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président**  
**Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président,**  
**Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Stéphanie SOARES,**  
**Messieurs Yves REVILLON, Julien SAGE, Monsieur Philippe POUTHÉ, Vincent FRANCHI, Robert BERNASCONI,**

**ABSENTES-EXCUSEES :**

**Madame Samia KASMI**  
**Madame Patricia PENTURE**

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

## **LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Vu**, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants ; L. 1612-12 et suivants, L.1612-31 et L. 2121-31.

**Vu**, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu**, la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu**, la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**Vu**, l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la création et approuvant les statuts du Syndicat Mixte composé du Département, des Communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour assurer le chauffage urbain, et le cas échéant, la climatisation des immeubles situés dans le périmètre de la zone de La Défense,

**Vu**, les statuts du Syndicat GENERIA approuvé par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

**Vu**, les circulaires ministérielles du 25 septembre, 2 octobre 1974 et 3 février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et des Syndicats Mixtes,

**Vu**, la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57,

**Vu**, la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

**Vu**, la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2026,

**Vu**, la note de présentation du budget primitif 2026 ci-jointe,

**Vu**, la maquette du budget primitif 2026 ci-jointe,

**Vu**, le rapport de M. le Président du Comité syndical N°5

Considérant l'obligation d'adopter le budget primitif 2026 avant le 15 avril 2026,

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – Approuve par chapitre le budget primitif du budget principal de GENERIA pour l'exercice 2026, dont la maquette se trouve en annexe n°1 de la présente délibération.

**ARTICLE 2** – Précise que pour la bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, est annexé à la présente délibération en annexe n°2 une note de présentation du budget primitif.

**ARTICLE 3** – La présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine et publiée par voie d'affichage sur le site internet du Syndicat.

Président du Comité Syndical  
  
Maire de Courbevoie

SYNDICAT MIXTE OUVRIER DE CHAUFFAGE  
ET DE REPRODUCTION  
DE COURBEVOIE  
GENERIA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. »

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération transmise en préfecture le : **24 FEV. 2026**

Affichage sur le site internet du Syndicat le : **02 MARS 2026**

## COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2026

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### DOSSIER POUR DECISION N° 5 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour l'exercice 2026 du Syndicat GENERIA a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues par le Comité syndical lors de sa séance du 17 décembre 2025.

Il s'inscrit dans un contexte marqué par la consolidation de la situation financière du Syndicat à l'issue de l'exercice 2025, telle qu'elle ressort du Compte Financier Unique, ainsi que par l'évolution du périmètre de compétences de GENERIA.

Le budget primitif 2026 intègre l'affectation des résultats de l'exercice 2025, arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement reporté de 11 953 259,02 € ;
- un déficit d'investissement reporté de - 5 305 754,03 € ;
- une affectation en réserves à hauteur de 5 305 754,03 €, destinée à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 est établi en tenant compte :

- du transfert de la compétence « Réseau de chaleur et de froid urbain » des villes de Courbevoie et de Puteaux à GENERIA entraînant le transfert corrélatif des contrats de concession précédemment conclus par ces communes avec les sociétés Seinergie et Enebio ;
- de la mise en œuvre des actions prévues par le schéma directeur, adopté par le Comité syndical lors de sa séance du 17 décembre 2025.

Ces évolutions structurantes se traduisent tant sur le plan budgétaire qu'opérationnel et constituent le cadre de référence du budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses	17 237 191,02 €
Recettes	

	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	14 294 425,05 €
Recettes	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
TOTAL dépenses réelles	3 748 520,00 €	TOTAL recettes réelles	5 063 552,00 €
011 Charges à caractère général	2 237 420,00 €	70 Vente de produits	1 392 120,00 €
017 Charges de personnel et assimilés	554 300,00 €	74 Dotations et participations	110 020,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	898 300,00 €	75 Autres produits de gestion courante	3 559 412,00 €
66 Charges financières	58 500,00 €	77 Produits exceptionnels	- €
67 Charges exceptionnelles	- €		
TOTAL dépenses ordre	13 488 671,02 €	TOTAL recettes ordre	222 380,00 €
023 Virement à la section d'investissement	7 736 770,02 €		
042 Opérations d'ordre de section à section	251 901,00 €	042 Opérations d'ordre de section à section	222 380,00 €
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 500 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 237 191,02 €	R002 Résultat de fonctionnement reporté	11 953 258,02 €
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 237 191,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
TOTAL dépenses réelles	8 766 291,02 €	TOTAL recettes réelles	1 000 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	- €	30 Dotations et fonds divers	- €
204 Subventions d'équipement versées	40 000,00 €	13 Subventions d'équipement reçues	1 000 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	7 216 221,02 €	16 Emprunts et dettes	- €
27 Autres immobilisations financières	1 500,00 €	27 Autres immobilisations financières	- €
16 Emprunts et dettes	508 570,00 €		
13 Subventions d'équipement versées	1 000 000,00 €		
TOTAL dépenses ordre	222 380,00 €	TOTAL recettes ordre	7 988 671,02 €
		024 Cessions	- €
040 Opérations d'ordre de section à section	222 380,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	7 736 770,02 €
Restes à réaliser	- €	040 Opérations d'ordre de section à section	251 901,00 €
D001 Déficit d'investissement reporté	5 305 754,03 €	Restes à réaliser	- €
		1068 Affectation du résultat	5 305 754,03 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 294 425,05 €	R001 Excédent d'investissement reporté	- €
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 294 425,05 €

Les prévisions budgétaires 2026 sont détaillées dans la note jointe en annexe.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopte le budget primitif de l'exercice 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.